



Comité technique ministériel du 24 octobre 2013

Déclaration préliminaire FORCE OUVRIÈRE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Camarades,

Si la qualité du dialogue social se mesurait au nombre des réunions de la présente instance, il est clair que nous ne pourrions qu'adresser un satisfecit aux MEDDE/METL.

Il n'en est cependant rien à l'aune des sujets que nous y traitons le plus souvent, comme lors de sa précédente réunion, le 26 septembre dernier, dédiée notamment à la présentation du Projet de loi de finances pour 2014.

Certes nous percevons parfois quelques améliorations :

- comme aujourd'hui avec l'examen de mesures attendues de longue date (je pense au projet de décret prévoyant notamment -enfin !- l'extension du paiement des heures supplémentaires aux personnels de catégorie B),
- ou comme le 5 septembre dernier à l'occasion de tel point de l'ordre du jour (je pense aux modalités d'organisation de l'astreinte à l'IGN) sur lequel vous avez démontré une réelle volonté d'écoute en utilisant les marges de progrès dont vous disposiez.

On pourrait imaginer, au vu du point d'information inscrit aujourd'hui, qu'il pourrait en aller de même d'un sujet sur lequel nous affichons tous notre préoccupation : la qualité de vie au travail et de vie personnelle des agents. Mais, sans dévoiler déjà ce que nous vous en dirons lors de son examen, il y a là beaucoup plus loin de la coupe aux lèvres que, parfois, du passage à l'acte pour de nombreux agents en plein désarroi !

L'actualité la plus récente est là pour nous le rappeler quand, alors que le gouvernement prévoit la suppression de plus de 13 000 ETP pour les départements ministériels présentés comme non-prioritaires dont les nôtres, il propose aux organisations syndicales de s'accorder sur un protocole qui, dès lors, n'apparaît que comme un pansement sur une jambe de bois.

Je veux parler de l'accord concernant les risques psychosociaux, protocole dont Force Ouvrière se félicite d'avoir pu améliorer la rédaction ... mais sur lequel notre organisation a refusé d'apposer sa signature.

Et pour cause !

En effet, comment le Gouvernement peut-il prétendre réduire les risques psychosociaux alors qu'il est en train d'en intensifier sans commune mesure les causes en poursuivant la RGPP et la RéATE en pire.

Quel espoir placer dans ce protocole quand, au sein des MEDDE/METL, la MAP, la RéATE 2 et l'acte III de décentralisation y concentrent maintenant la suppression des emplois (à créer par ailleurs) et des missions à exercer (également ailleurs), soumettant leurs agents - au mieux ! - à de nouvelles surcharges de travail et, au pire, à s'automutiler des compétences qu'ils ont acquises au service de la collectivité, à organiser l'abandon de leurs missions quand ce n'est la fermeture de leur poste et à devoir s'en chercher un nouveau ?

Quand ce n'est un nouvel employeur !

A quelles « conditions de vie au travail » vont-ils se trouver confrontés quand, par voie de conséquence, les usagers mécontents du service public rendu ou des délais d'attente accentueront la pression sur eux ?

Et comment faire l'impasse, dans la bien pratique contraction « conditions de vie » et « conditions de travail » du lien pourtant bien réel entre les deux ?

On a vu la semaine dernière comment l'administration en usait et abusait pour sortir du bilan social la question des gestes suicidaires, ce qui est intolérable !

Doit-elle permettre maintenant de jeter un voile tout aussi pudique sur les conditions (et le niveau) de vie qui va avec ?

Et donner bonne conscience aux pouvoirs publics dans la perspective du gel du point d'indice pour la quatrième année consécutive (du jamais vu !), venant couronner plusieurs années de baisse de pouvoir d'achat et inaugurant dans le même temps une disette des mesures catégorielles.

Non, M. le Président, de même que, comme nous n'avons cessé de le dire, l'action sociale ne saurait pour nous être le palliatif à la dégradation des conditions de vie des personnels, ce n'est assurément pas un protocole sans valeur contraignante qui résoudra la question des risques psychosociaux...

Mais les moyens nécessaires !

A commencer par l'arrêt de la MAP, de la RéATE 2, des abandons de missions et de l'ensemble des reculs sociaux.

Ces moyens, seuls les pouvoirs publics peuvent les apporter.

Et ils n'ont pas besoin de la signature de syndicats pour en décider, juste de nous entendre...

Et l'actualité est là, une fois de plus, pour démontrer qu'ils ont surtout besoin qu'on les y contraigne, à l'image des avancées qu'obtiennent aujourd'hui ceux qui battent (en Bretagne par exemple, et pas que chez les salariés ou contre l'écotaxe...).

Et lorsqu'il s'agit de mobiliser en ce sens, Force Ouvrière en signe l'appel !

Vous l'aurez compris, il en ira aujourd'hui de ce CTM comme de ceux qui l'ont précédé.

Vous pourrez compter sur Force Ouvrière pour soutenir aujourd'hui les projets qui présentent de réels progrès sociaux, des mesures allant dans le bon sens, voire même pour saluer des évolutions que vous accepteriez d'apporter aux projets qui nous sont soumis, même s'ils n'apportent que des satisfactions partielles.

En bref, s'ils vont dans le bon sens !

Comme vous le savez, notre organisation a tenu son Congrès il y a deux semaines.

C'est toujours le sens qu'il donne à l'action du syndicat : le sens du progrès social.

Pas celui de promesses d'un avenir meilleur formulées par ceux qui - quels qu'ils soient - organisent dans le même temps les conditions de la désespérance.

Je vous remercie.